

Montréal, le 3 février 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'autorisation du Transporteur relative au  
renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal  
Dossier R-4180-2021**

---

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance datée du 2 février 2022 requérant un délai additionnel jusqu'au 4 février 2022, à 16 h, pour déposer les informations complémentaires requises par la décision procédurale D-2022-011 dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet au Transporteur de déposer ces informations **au plus tard le 4 février 2022, à 15 h.**

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/ml